



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 63271

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de la Commission européenne de modifier les règles applicables à l'élevage des truies en gestation et visant à permettre leur élevage en groupes plutôt que dans des stalles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il envisage de soutenir ce projet. Si tel est le cas, il souhaite savoir s'il entend prévoir des mesures d'accompagnement pour les éleveurs qui devraient modifier la structure de leur élevage pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63271

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3753